

# Geraudly, un homme de son temps

## Geraudly, an up to date man

**Thierry Debussy**

*Vice-Président de la SFHAD*

### Correspondance

52 Ile de Beauté, 94130 Nogent-sur-Marne

thierry.debussy@gmail.com

#### Mots-clés

- Valet de chambre-barbier
- Duc d'Orléans
- Régent
- Dentiste privilégié du Roi

#### Résumé

Contemporain de Pierre Fauchard, Claude Jacquier, dit Geraudly, est né vers 1672 d'un valet de chambre-barbier du duc d'Orléans, dont il a dû apprendre les rudiments de la pratique chirurgicale. Il paraît avoir exercé un temps comme itinérant, écoulant opiat et produits divers, quand l'édit royal de 1699 vient instituer un contrôle de la capacité professionnelle des opérateurs pour les dents. Il obtient alors un brevet royal qui lui permet de poursuivre son activité, sa vie durant et sur toute l'étendue du royaume, Paris inclus (31 mars 1700). Peu après, il convole avec Marguerite Jacinthe, dont il se sépare assez vite. Privilégié du Roi, introduit à Versailles, il soigne le duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, puis devient en 1718 le dentiste du Régent et de sa famille, reprenant également une charge de barbier-valet de chambre. Il publie en 1737 l'Art de conserver les dents, ouvrage simpliste qui rencontre toutefois un grand succès. A l'instar de son maître, il mène une vie dissolue. Il a plusieurs élèves dont Mademoiselle Calais et probablement Claude Mouton. Epuisé par ses travers, Geraudly meurt chez ce dernier le 14 octobre 1752.

#### Keywords

- Barber-valet
- Regent
- Duke d'Orleans
- Royal privileged bestseller

#### Abstract

Claude Jacquier, contemporaneous with Fauchard, is born around 1672 ; his father serves duke d'Orleans as a barber-valet and probably taught him some surgery rudiments. He seems to have been working as an itinerant, selling his products, for a while. The 1699 reformation restricts dental practice to those who can prove their competence but he gets a royal licence and can keep on working as well as before (March 31st 1700). He then marries Marguerite Jacinthe but separates from her rather quickly. As a royal privileged, he is admitted in Versailles court, taking care of duke de Berry, a Louis XIV grandson, of the Regent and his family too, after 1718. Though living as a profligate, like the latter, he publishes l'Art de conserver les dents, a simplistic book but a bestseller at that moment (1737). Simultaneously, he has several pupils, such as Miss Calais and probably Claude Mouton, that put him up, rue d'Orléans-Saint-Honoré. He dies there on October 14th 1752.

## Des origines obscures

Claude Jacquier demeure un personnage mal connu ; contemporain de Pierre Fauchard dont il s'inspirera parfois, il connaîtra une célébrité certaine dans le public de son temps, qu'il cherchera à instruire, sans doute de façon simpliste, des concepts alors en vigueur.

On ne sait que peu de choses de son environnement familial si ce n'est qu'il est vraisemblablement né en 1672 (Annonces, affiches..., p.656) (Note 1) d'un certain Chénier Jacquier, sieur de la Martinière, surnommé Geraudly, qui occupe alors une charge de valet de chambre-barbier de Monsieur, duc d'Orléans et frère du roi Louis XIV (Dagen et Besombes, p.87) (Note 2). La première des fonctions de ce commensal consiste à « peigner [le prince], tant le matin qu'à son coucher, luy faire le poil, nettoyer les dents et l'essuyer aux bains et aux étuves » (Da Vinha, p.50). Il participe réellement à la

vie de la chambre et cette proximité avec le prince, son maître, qui fait souvent de lui son confident, est source d'avantages matériels substantiels.

## Un début de carrière en barberie

Or, depuis un arrêt du parlement de Paris en date d'octobre 1655, la barberie a été amalgamée à la chirurgie et il est vraisemblable que Geraudly père a formé très tôt son fils Claude à une pratique chirurgicale sans doute bien rudimentaire.

Il ne s'agit pas là d'un cas d'espèce ; fils d'un barbier devenu chirurgien du Roi, Charles-François Félix (1635-1703) se pourvoit d'une charge de Premier barbier dont il se démet le 3 mai 1669. L'édit de novembre 1691 ayant séparé à nouveau les professions de barbier-perruquier et de chirurgien, Félix se limite dès lors à cette dernière activité et opère Louis XIV d'une fistule anale en 1687.

C'est grâce au crédit dont il jouit auprès de son royal patient, à la suite du succès de son intervention qu'il obtient du souverain la reconnaissance d'activités jusqu'alors guère prisées que sont les opérations de la cataracte, de la hernie, de la pierre mais aussi sur les dents. Les édits royaux de 1699 obligent désormais les chirurgiens « spécialistes » qui les réaliseront à passer avec succès un examen d'aptitude devant le Premier chirurgien du Roi, en l'occurrence Félix, qui leur décerne alors le titre d'expert.

A la mort de Monsieur, Claude Jacquier a repris le surnom et l'office paternels (Dagen et Besombes, p.87) par brevet du 30 juillet 1701 (Note 3) ; il est désormais l'un des quatre barbiers de la chambre du duc d'Orléans, le futur Régent, avec 300 livres de gages (Fig. 1).

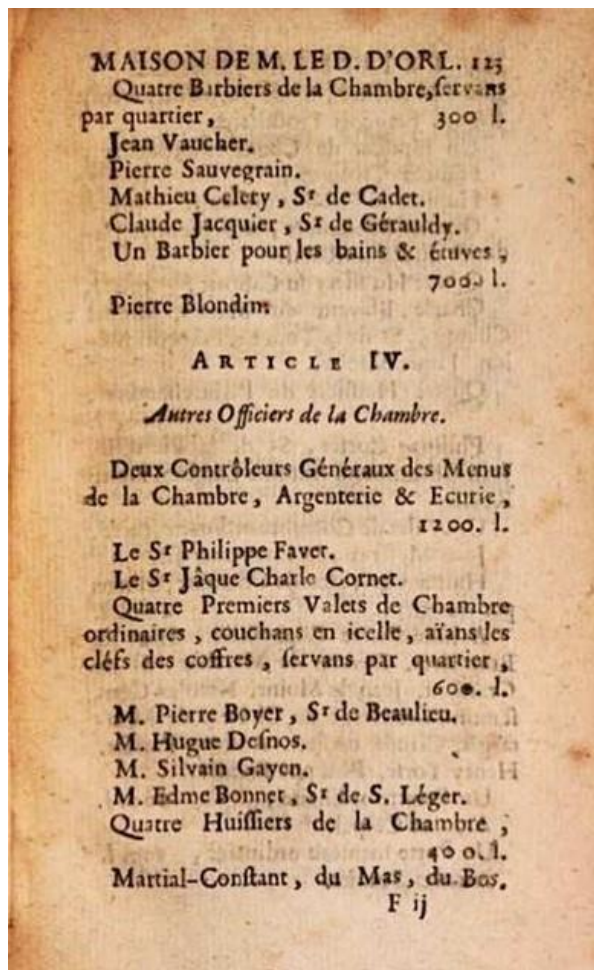


Fig. 1 Etat de la France 1702

## Un exercice à orientation dentaire

Toutefois, en dépit de l'édit de 1691, il poursuit une pratique dentaire, sans doute pour partie itinérante, puisque, servant par quartier, il n'est retenu à Versailles que trois mois par an. Il est vraisemblable qu'il est alors conduit à exercer sur des tréteaux, à Paris ou en province, écoulant ses remèdes comme tant d'autres. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'il ait poursuivi cette activité ambulante épisodique tout au long de sa vie puisqu'on relèvera, dans l'inventaire de ses biens réalisé le 17

novembre 1751, la présence de « deux justaucorps de camelot » (CARAN, MC/ET/LX/303).

Bien qu'ayant sans nul doute quelque expérience de la petite chirurgie, il ne semble pas chercher à obtenir le titre d'expert instauré par la nouvelle réglementation mais sollicite de Louis XIV un passe-droit l'en dispensant. (Fig. 2)

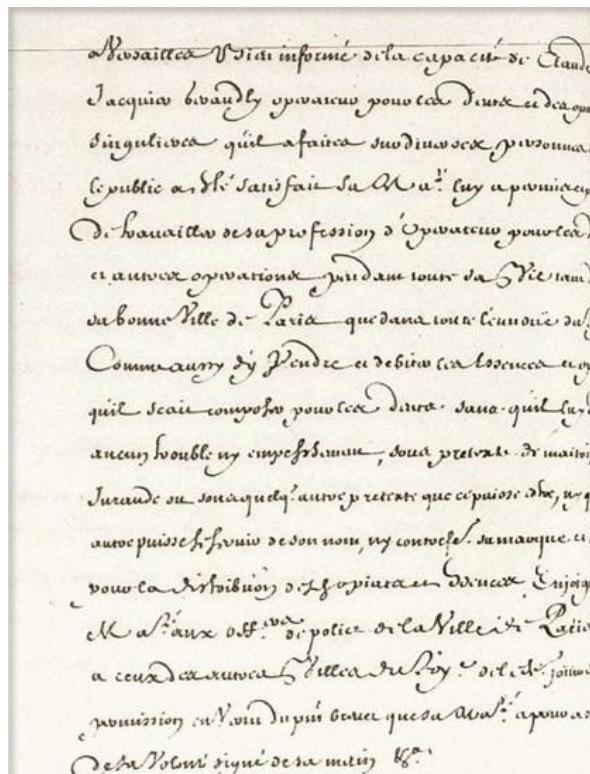


Fig. 2 Brevet du 31 mars 1700 (CARAN, O/1/65, f° 174)

C'est ainsi que le 31 mars 1700, « le Roi étant à Versailles, bien informé de la capacité de Claude Jacquier Géraudly, opérateur pour les dents et des opiats singuliers qu'il a faits sur divers personnes, que le public a été satisfait, S.M. lui a permis et permet de travailler de sa profession d'opérateur pour les dents et autres opérations pendant toute sa vie, tant dans sa bonne ville de Paris que dans toute l'étendue du royaume, comme aussi d'y vendre et débiter ses essences et opiats qu'il sait composer pour les dents, sans qu'il lui soit fait aucun trouble, ni empêchement, sous prétexte de maîtrise, jurande ou quelque autre prétexte, ni qu'aucun autre puisse se servir de son nom ni contrefaire sa marque » (CARAN, O/1/65, f° 174).

Malgré cela, un rapport de police du 22 avril de l'année suivante mentionne qu'il a dû porter plainte pour usurpation d'identité contre Pierre Gaulard, le jeune, un opérateur qui ne sera diplômé de Saint-Côme que quelques années plus tard (Dagen, 1955, p.1725).

C'est ainsi qu'au cours de cette même année 1701, la chambre de police du Châtelet condamne régulièrement des illégaux, chirurgiens ou opérateurs, qui, comme Gaulard, se trouvent dépourvus d'un titre ou d'une autorisation d'exercice (Dagen, notes).

## Une aventure qui tourne court et une union qui ne vaut guère mieux

Durant l'été suivant, Geraudly s'éprend d'une certaine Louise Desprez, fille d'un défunt marchand parisien, Michel Desprez, et de Denise Heroult. Lui promet-il quelque établissement, assurément le croit-elle et vite séduite par son boniment, elle a tôt fait d'accepter ses hommages. Quelques mois plus tard, se retrouvant grosse « de son fait et de ses œuvres », la jeune personne confie les tractations à sa mère. Celle-ci débute les hostilités en portant plainte à la chambre de police, à l'encontre de « Claude Jacquier Geraudly, opérateur du Roy pour les dents (Note 4) et barbier-perruquier de S.A.R. Monsieur, duc d'Orléans, demeurant à Paris, rue du Roule, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois » (CARAN, MC/ET/XLIX/422, f°146). L'affaire tourne court, les parties trouvant un terrain d'entente le 18 octobre 1701. Prompt au dédit, le vil séducteur propose à la plaignante 150 livres de dédommagement vite acceptées, à la condition que l'enfant à naître soit élevé dans la religion catholique et entretenu, sa vie durant, par son auteur. La mère pragmatique se désiste de sa plainte. (Fig. 3)



Fig. 3 Reconnaissance du fils illégitime de Geraudly (CARAN, MC/ET/XLIX/422)

Sans doute sa réputation souffre-t-elle de cette aventure ; aussi, soucieux de récupérer quelque respectabilité, Geraudly épouse-t-il très vite une certaine Marguerite Jacinthe, « une enfant de la Halle », comme elle se qualifiera elle-même (CARAN, Y 4727A), qui ne tiendra jamais une grande place dans sa vie, en dépit des deux enfants qu'elle lui donnera. En outre, il s'installe rue du Jour, face au porche de l'église Saint-Eustache, où il exerce toujours en 1715 (Fig. 4).

## Une carrière qui se dessine

C'est l'époque où le Roi disparaît et où le duc d'Orléans est reconnu par le parlement comme Régent durant la minorité du futur Louis XV. La société, quittant Versailles où elle s'ennuie à mourir depuis trop longtemps, se concentre désormais au Palais-Royal, qui devient vite un lieu de dépravation. Geraudly y a ses entrées du fait de sa charge commensale ; « homme de fortune et abandonné à ses plaisirs », dira sa femme (CARAN, Y 4727A), il est mêlé aux turpitudes qui s'y commettent. D'ailleurs, les

officiers, comme lui, sont d'ordinaire logés sur place et ont « bouche à cour ». Ainsi sont-ils toujours présents pour le service du prince et de sa famille.

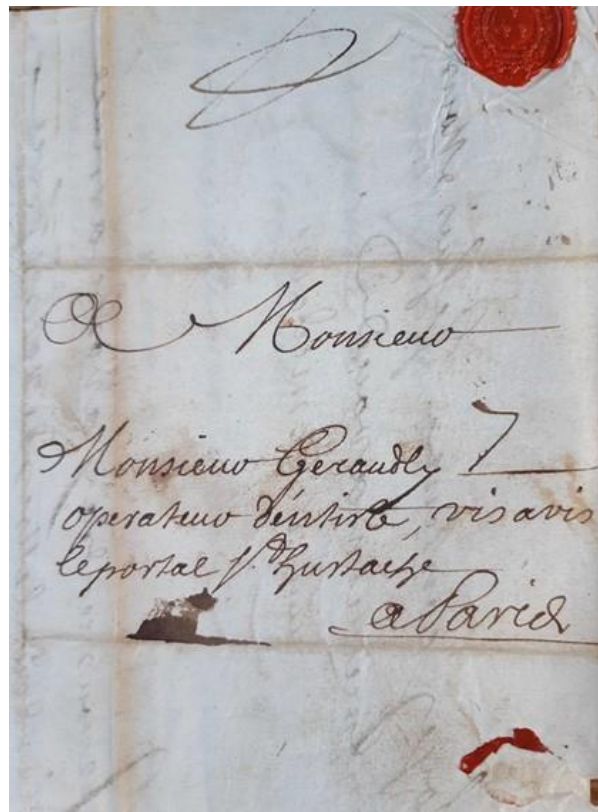


Fig. 4 Lettre du comte de Medavy, gouverneur de Grenoble, 4 août 1715 (CARAN, G7 1667)

Il est ainsi intervenu, entre 1710 et 1714, sur le duc de Berry, petit-fils de Louis XIV et gendre du Régent, auquel il a extrait une molaire, ainsi qu'il le rapporte : « la racine perçait l'alvéole de la mâchoire supérieure du côté droit. Elle avait pénétré dans le corps de la joue, de sorte que la rougeur et l'inflammation se faisaient voir extérieurement. Feu M. Maréchal, alors Premier Chirurgien du Roi, fut d'avis d'ôter la cause du mal. Je fus mandé pour faire cette opération que j'exécutai avec succès par le moyen du pélican » (l'Art de conserver les dents..., p.112-113).

## De l'art dentaire à la médecine vétérinaire

Au début de 1714, une épizootie, frappant les herbivores ruminants, s'étend sur toute l'Europe de façon dramatique, menaçant l'approvisionnement en viande des grandes villes. Cette épidémie de peste bovine, confondue d'abord avec la Maladie de langue (Note 5), décime le cheptel et on en vient à craindre une transmission à l'homme. Dans l'urgence, on crée l'assemblée, sorte de cellule de crise réunissant le Contrôleur général des Finances Desmaretz, le Procureur général au parlement de Paris Daguesseau et l'Intendant de la généralité de Paris Bignon de Blanzay.

Cet aréopage cherche des solutions et est prêt à accepter tous les remèdes qui lui parviennent, d'autant que les mesures d'abattage préventif sont mal accueillies et font craindre des mouvements populaires, dont se font l'écho

les Intendants de différentes provinces. Chacun cherche à mettre au point une recette tenue plus ou moins secrète ; les médecins Fagon et Helvetius proposent diverses formules qui comportent souvent de la thériaque mais ne donnent guère de résultat. Geraudly tente l'aventure à son tour et, dès le début de mars, il commence à écouler son produit. Il s'agit d'une pâte préparée à partir de 46 ingrédients, dont il n'ébruie pas la composition. Il enregistre quelques succès, mais aussi des échecs, qu'il attribue à un emploi trop tardif. Toutefois, sa renommée grandissante incite les Intendants à réclamer, de leur hiérarchie, l'envoi de doses de sa mixture (CARAN, G7 1667, f° 1).

Courant juillet, sa production devient quasi industrielle et les expéditions se poursuivent vers les régions touchées, la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Bourbonnais, Lyon et Paris (CARAN, G7 1667, f° 140).

### Une mission officielle

Le 5 août 1714, Desmaretz répond aux Intendants en Champagne, à Lyon, à Moulins et à Paris : « Geraudly offre d'aller lui-même distribuer son remède et reconnaître le mal dans les lieux où l'on jugera à propos qu'il se

transporte. Il serait bon de l'envoyer du côté de Montargis, d'où il pourrait descendre jusques à Moulins et même à Lyon. Il demande un chirurgien pour aller avec lui et pour ouvrir le corps des bêtes [...], il est de la dernière importance de travailler à fixer le mal en deçà de la Loire, et d'empêcher, autant qu'il sera possible, qu'il ne se répande dans le Poitou et le Limousin, d'où la ville de Paris tire la plus grande partie de sa subsistance par rapport aux bœufs » (de Boislisle et de Brotonne, p.549). Cependant, en dépit des pressions, Geraudly tarde à s'exécuter, craignant fort de ne pas être honoré pour les doses qu'il a déjà remises à l'Assemblée. Le 4 août, il prétend que les 400 livres « pesant » qu'il a en réserve constituent une quantité insuffisante pour accomplir sa mission et il invoque l'impossibilité pour lui d'en fabriquer plus de 400 supplémentaires d'ici son départ. La totalité empruntera le chemin qu'il doit suivre, afin qu'il puisse l'y trouver à son arrivée mais, prévoyant d'être à court de remède, il obtient de Daguesseau qu'il adresse à l'Intendant de Lyon une liste des ingrédients servant à la confection de son produit. Il compte que les apothicaires locaux lui apporteront leur aide pour les réduire en poudre (CARAN, G7 1667, f° 142). Etant le seul à connaître les proportions à respecter, il réalisera lui-même le mélange, gardant ainsi le secret de sa fabrication.

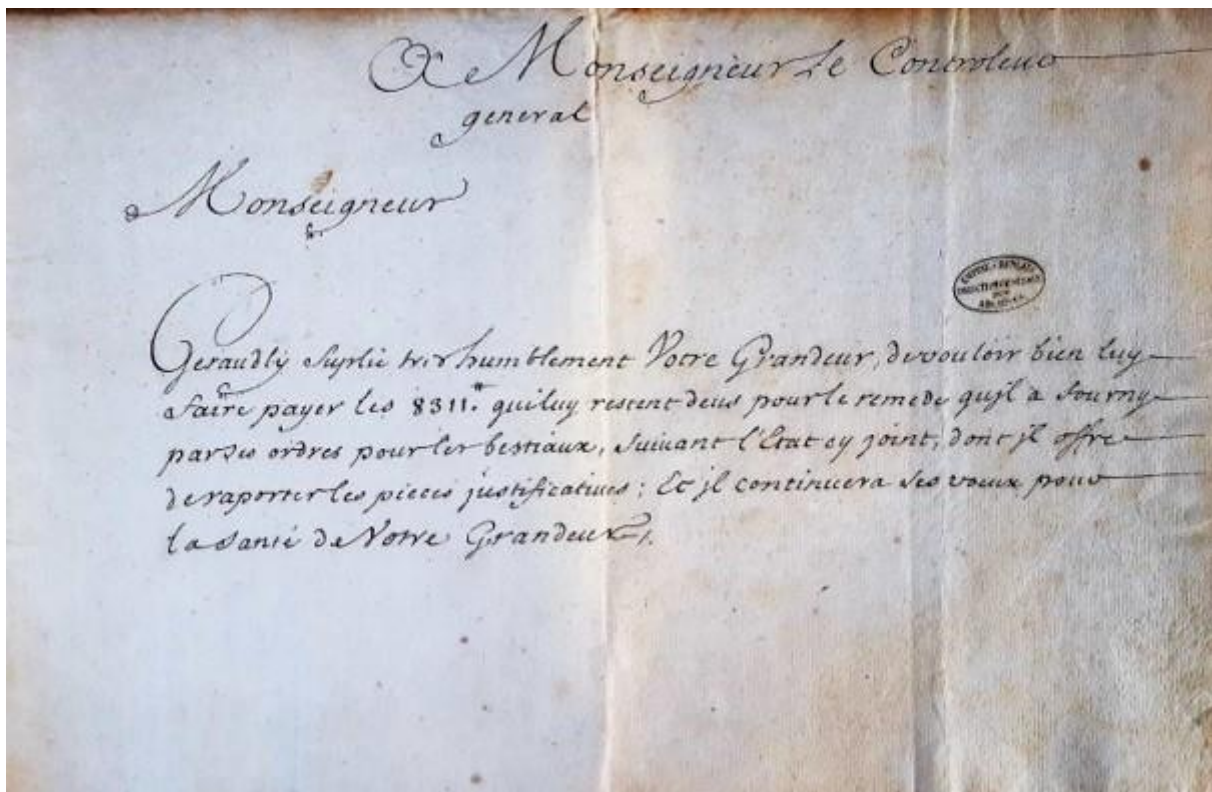


Fig. 5 Geraudly demande à Desmaretz le règlement de ses prestations (8.300 livres) (CARAN, G7 1667)

Il fait remarquer en outre qu'« il ne peut s'absenter de Paris un mois ou deux sans s'exposer à perdre un grand nombre de ses pratiques qui, par les petites pensions qu'il en reçoit pour entretenir leurs dents, lui produisent [...] deux à trois mille livres par an » (CARAN, G7 1667, f° 10). Il va même jusqu'à demander une pension qu'il se verra refuser mais l'administration lui règlera « les quatre mille cinq cents livres qu'on lui doit pour la quantité de médicaments qu'il a déjà fournie et même on lui fera une avance sur ce qu'il emportera avec lui dans son voyage »,

à raison de 10 livres la « livre pesant » (CARAN, G7 1667, f° 142). (Fig. 5)

L'accroissement de la demande l'a contraint à revoir toute son organisation ; il normalise désormais le conditionnement de son remède, qui sera livré en petits pots de terre dûment authentifiés à des revendeurs. Ces derniers sont engagés à les distribuer gratuitement aux nécessiteux et moyennant finance aux plus aisés, en prélevant une commission sur le prix de vente (CARAN, G7 1667, f° 53, 8 août 1714). Le bénéfice sera partagé entre

Claude Biet, apothicaire du Roi (Note 6), et lui-même mais cet accord ne dura guère, le Régent lui ayant acheté la formule de sa composition (Vallat, p.259).

Enfin, il part en compagnie de Drouin, le chirurgien sélectionné (Note 7). Leurs rapports, cordiaux au début, deviennent vite conflictuels ; aussi, de Sens, le 24 août, Drouin en réfère-t-il à Desmaretz. Il estime que le remède est administré sans que l'indication en ait été véritablement posée au vu des symptômes observés et en l'absence d'un diagnostic précis. A sa décharge, Geraudly avance « que la présence du sr Drouin l'empêche de donner son remède comme il conviendrait », suggérant qu'on éloigne de lui ce perturbateur et proposant de faire établir des attestations de guérison par les autorités locales. Il modifie toutefois la composition de son mélange, supprimant certains ingrédients et les remplaçant par d'autres. Le 27 août suivant, il ressort d'une lettre adressée par Desmaretz à Drouin que « Geraudly se plaint de deux choses : l'une, qu'on emploie sous son nom des remèdes qui ne sont pas des siens et qui sont contrefaits [...] ; l'autre, qu'on ne donne ses remèdes qu'aux animaux dont la maladie a déjà fait de trop grands progrès pour qu'ils puissent être guéris. Il voudrait qu'on les donnât par forme de préservatif pour empêcher qu'ils ne deviennent malades ». Desmaretz conclut en se déclarant favorable à un traitement précoce des bestiaux dès l'apparition des premiers symptômes mais opposé à la prévention systématique, objectant que la maladie risque de n'affecter qu'une partie du cheptel (de Boislisle et de Brotonne, p.552).

A la fin du mois, Geraudly et Drouin se séparent ; Jean Herment, le médecin qui leur a été adjoint, poursuit seul ses observations (CARAN, G7 1667, f°31) mais le 4 septembre, l'expérimentation prend fin et Geraudly est prié de rentrer à Paris (CARAN, G7 1667, f°62). Les retours, enregistrés par Desmaretz ne sont en effet guère encourageants (Note 8).

L'année suivante, à la suite de la survenue de quelques cas sporadiques et sur la demande du comte de Medavy, gouverneur de Grenoble, Geraudly se manifeste à nouveau auprès de Desmaretz : « La maladie des bestiaux recommence en Dauphiné ; il demande à y retourner avec son remède » (de Boislisle et de Brotonne, p.596). Il n'obtient manifestement pas de réponse ou du moins, elle ne nous est pas parvenue.

## Retour à l'art dentaire

En mars 1718, le duc de Lorraine, Léopold Ier, et la duchesse, née Elisabeth-Charlotte d'Orléans, rendent visite à leur beau-frère et frère. C'est probablement durant leur séjour au Palais-Royal que Geraudly est conduit à leur dispenser des soins ; la duchesse est en effet de santé fragile et souffre de problèmes dentaires récurrents. Le 8 avril, ayant épuisé les charmes de la vie parisienne, le couple ducal quitte la capitale, accompagné de celui qui leur a rendu les festivités supportables, Geraudly. Ce dernier suit la duchesse à Lunéville, puis à Nancy, où, le 28 mai, il reçoit « en argent de France [...] la somme de dix huit cents livres que S.A.R. luy accorde pour gratification » ; il en délivre quittance à Nancy le même jour (Arch. Dép. Meurthe-et-Moselle, B 1632, 14). (Fig. 6)

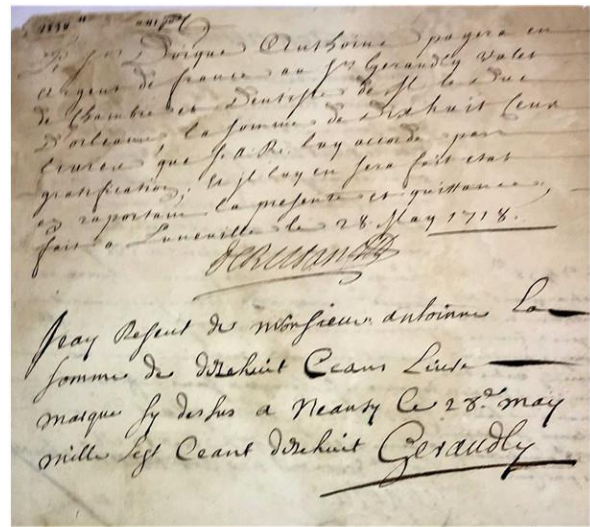


Fig. 6 Reçu de 1.800 livres délivré au trésorier du duc de Lorraine par Geraudly (A.D. M.-et-M., B 1632, 14)

Un autre document, qui est une décharge datée du 17 octobre suivant à Lunéville, signée du duc et délivrée à son trésorier Dominique Anthoine, rappelle qu'outre ces 1.800 livres versées en mai à Geraudly, il lui a encore été compté 783 autres livres « pour le change à quarante-et-un pour cent, suivant l'ordre et la quittance » (Dagen, [1925], p.373).

Il poursuit cependant une pratique itinérante, louant quelque boutique au hasard de ses pérégrinations pour y travailler et y vendre « ses opiat pour les dents et des eaux pour farder les femmes », comme le fera remarquer plus tard Marguerite Jacinthe, ajoutant, désabusée, qu'« il a fait le vagabond toute sa vie » (CARAN, Y 4727A).

Il est évident qu'il y trouve son compte, la vente des produits de sa fabrication lui rapportant bien davantage que sa pratique dentaire ; cependant, ces absences répétées ne contribuent pas à améliorer sa situation conjugale, tant et si bien que Marguerite Jacinthe obtient, vers 1720, une séparation de biens, puis de corps, une vingtaine d'années plus tard.

La protection du duc d'Orléans lui reste heureusement acquise et lui permet d'obtenir, en principe du Roi dont l'âge fait douter de son implication réelle, un brevet l'autorisant à poursuivre la préparation de thériaque (1er août 1721) : « Le Roy étant à Paris, bien informé de l'utilité dont peut être au public l'antidote thériaqueal que compose depuis plusieurs années le sr Geraudly, par l'usage qui en a été fait avec succès, Sa Mté, de l'avis général, a permis et permet audit sr Geraudly de continuer la composition dudit antidote thériaqueal et de le vendre et faire vendre et distribuer à Paris et dans les autres villes du Royaume, sans pouvoir y être troublé » (CARAN, O/1/44, f°124) (Note 9). (Fig. 7)

Malheureusement, le Régent rend l'âme le 2 décembre 1723 ; son fils, Louis, le nouveau duc, change une partie des officiers commensaux de la Maison d'Orléans. Geraudly semble y gagner une pension mais y perdre sa charge de barbier-valet de chambre ; sans doute obtient-il des lettres de vétéran, ce qui lui permet de continuer de s'en prévaloir.

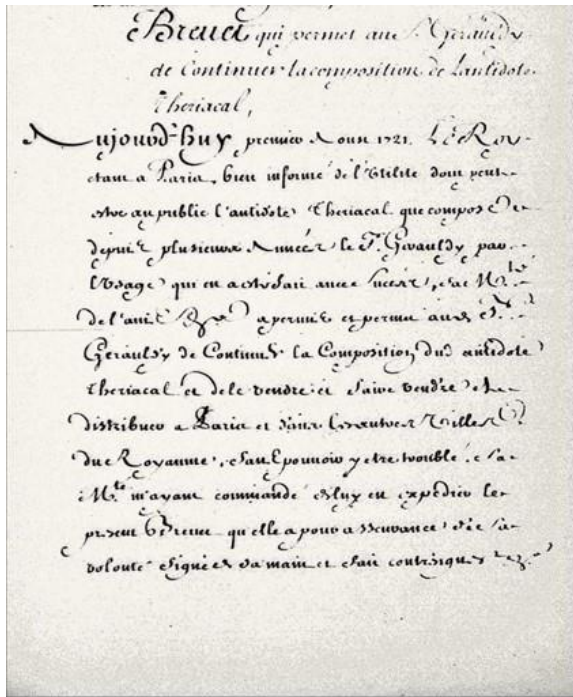


Fig. 7 Brevet royal autorisant Geraudly à produire et vendre sa thériaque (1er août 1721) (CARAN, O/1/44, f° 124)

Ainsi dans un acte, passé le 2 novembre 1736 et concernant des terres qu'il possède à Romainville, lui sont données les qualifications d'« écuyer (Note 10), valet de chambre de Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant rue de Grenelle-[Saint-Honoré], paroisse Saint-Eustache » (CARAN, MC/ET/LX/261) (Note 11).

Il sera encore mentionné comme « chirurgien dentiste, valet de chambre de S.A.S. le duc d'Orléans et seul privilégié du Roi » en 1737 (Jordan, p.271) mais, en dépit du titre qui lui est donné, il est assez improbable qu'il ait été reçu à Saint-Côme. (Fig. 8)

Toujours en 1737, qualifié officier de Louis, duc d'Orléans, il publie *L'Art de conserver les dents*, qui rencontre un grand succès lors de sa publication. Bunon le trouve « curieux & bien fait », ajoutant « j'y reconnus tous les bons principes expliqués nettement & dans un bel ordre » (Essay sur les maladies des dents..., p.61). Bien que jugé simpliste, l'ouvrage, effectivement très rationnel dans sa présentation, comprend trois parties : la première est consacrée à la « physiologie » des dents, s'étendant sur la denture lactéale ; la seconde aborde les maladies des dents (carie et bruxisme) et des gencives. Quant à la troisième, elle donne les moyens de conserver un bon état buccal ; l'auteur y aborde le redressement dentaire et conclut son propos sur la nécessité de dépister ces problèmes chez les enfants pensionnaires d'établissements d'enseignement.

Une analyse détaillée de cet ouvrage figure dans le *Journal des Sçavans* de septembre 1737.

### Entrée en maçonnerie, une société choisie à mi-chemin entre la cour et la ville

La Franc-maçonnerie, mise en forme à Londres en 1717, s'est répandue très rapidement en Europe ; le 16 décembre 1736 a eu lieu à Paris la première tenue d'une

loge de rite anglais que vient de fonder, Jean Coustos, un orfèvre né à Berne d'un chirurgien huguenot d'origine française. Le procès-verbal de cette manifestation comprend le nom des 61 premiers membres fondateurs, parmi lesquels figure celui de Geraudly (B.N.F., fonds Joly de Fleury, 184, f°32-46). Leur recrutement, ouvert à l'esprit des Lumières, est très éclectique ; on y trouve aussi bien des banquiers, des musiciens ou des bourgeois que des aristocrates de haute volée, des diplomates ou des officiers du Roi.

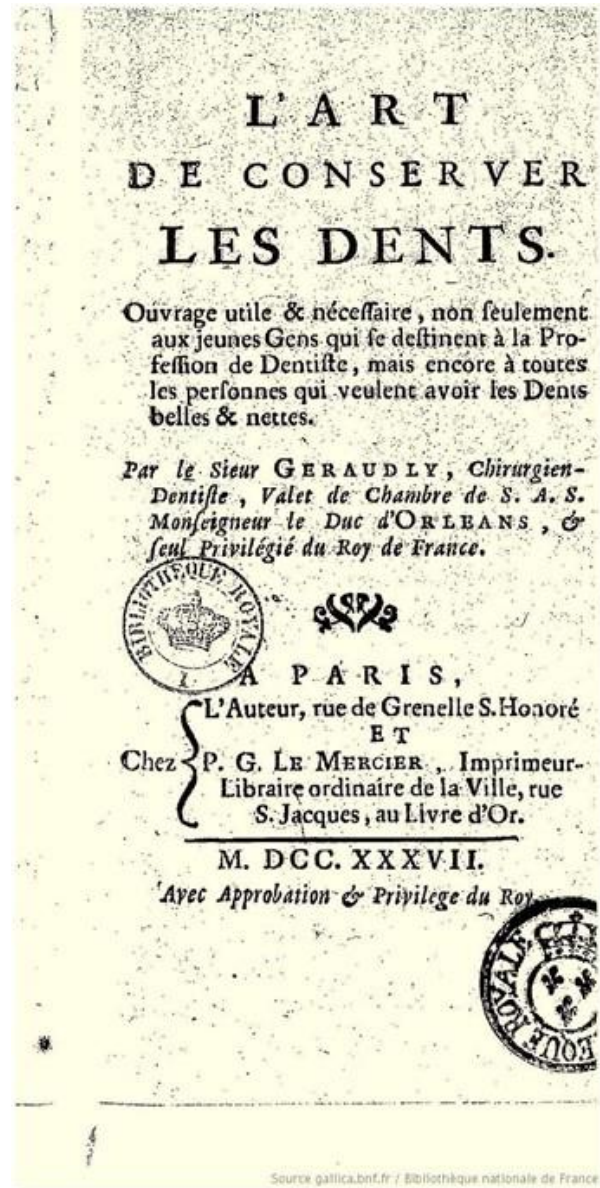


Fig. 8 *L'Art de conserver les dents* (1737)

La majeure partie des nations européennes y est représentée et, parmi les figures marquantes, il convient de citer le comte Czapski cousin de la Reine Marie Leczinska, l'ambassadeur du Danemark à Paris et Louis Bontemps, Premier valet de chambre de Louis XV. La loge se réunit le mardi, tous les 15 jours, dans un estaminet à l'enseigne de la ville de Tonnerre, sis rue des Boucheries Saint-Germain. (Fig. 9) Le 17 février 1737, est élu Vénérable, à la suite de Jean Coustos, le duc de Villeroy, pair de France et familier du Roi ; Geraudly signe le procès-verbal de la tenue. A l'instar

des autres loges, cet atelier constitue l'un des relais d'un vaste réseau de sociabilité qui couvre l'Europe entière. Contribuant au brassage des idées, de nombreux frères, issus d'autres horizons, lui rendent visite, ainsi le 17 juillet, le prince Semion Kirillovitch Narychkine, alors gentilhomme de la chambre de la tzarine Anna Ivanovna, avec lequel probablement Geraudly sympathise. Son séjour se poursuit au moins jusqu'à l'automne (Note 12) puis il regagne Saint-Petersbourg, où se joue la succession du duché de Courlande, depuis longtemps convoité par le futur maréchal de Saxe ; il est très probable que Geraudly est du voyage. En effet, le duc de Luynes (Mémoires..., p.207-208) rapporte les confidences qu'il lui fait à son retour :

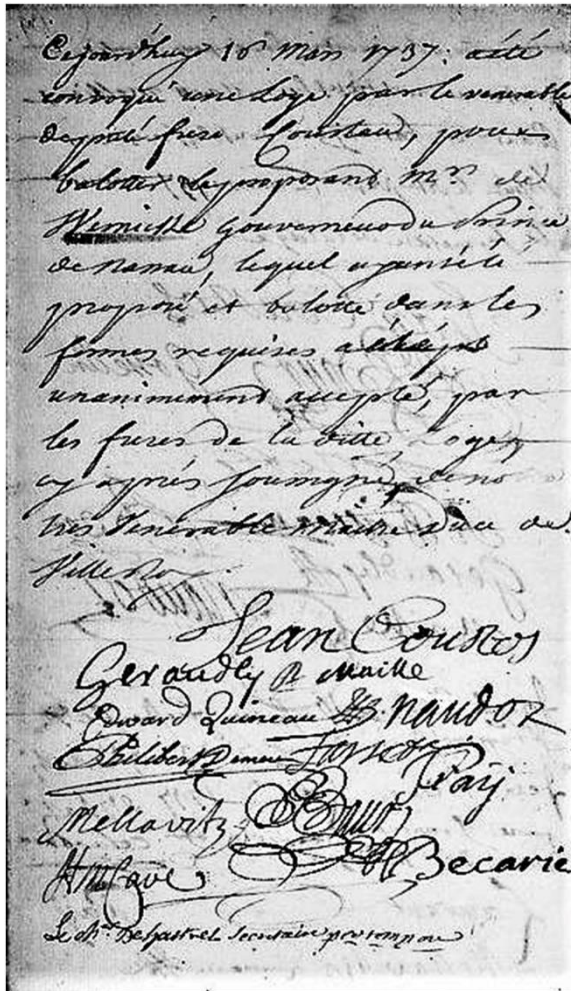


Fig. 9 Procès-verbal de la tenue du 16 mars 1737, signé par Geraudly (B.N.F., Joly de Fleury 184, f° 139, v°)

« Geraudly, qui avait été envoyé en Russie pour les dents de la czarine revint ici il y a quelques jours [à la fin de juillet 1738]. Il m'a dit quelques particularités sur cet empire. Il y a en Russie cent soixante ou cent soixante-dix mille hommes de troupe réglés et payés partie en argent et partie en riz et autres denrées. L'enceinte de la ville de Petersbourg, où demeure la czarine, est aussi grande au moins que celle de Paris, mais pas si peuplée à beaucoup près, il y a des grands jardins, des rues fort larges et quelques-unes même avec des arbres aux deux côtés. La czarine mange ordinairement avec le duc et la duchesse de Courlande et leurs trois enfants. Le duc de Courlande est le comte de Biron (Note 13) ; MM. de Biron ne le reconnaissent pas pour leur parent. Les jours de gala,

c'est-à-dire de grande cérémonie, la czarine mange sur un trône avec la princesse Anne et la princesse Elisabeth qui sont toutes deux assises à la même hauteur que la czarine. Le trône est assez élevé... »

Toutes ces considérations dépassent un peu le cadre apparent de sa mission et on peut se demander si Geraudly, introduit comme il l'est, ne travaille pas alors pour le Secret du Roi car tout le travail de la diplomatie française consiste alors à détacher la Russie du Saint Empire. D'ailleurs, au début de la guerre de succession d'Autriche, en 1740, la tzarine Anna se range aux côtés de l'impératrice Marie-Thérèse. A la fin de 1741, la princesse Elisabeth, la très francophile cousine germaine de feu la tzarine Anna, montera sur le trône à la suite de diverses intrigues, auxquelles sont mêlés ses amants, l'ambassadeur de France La Chétardie, Narychkine et un médecin de cour d'origine française, Lestocq, protégé de la Maison d'Orléans (Note 14).

### Les fins dernières

En septembre 1740, Geraudly se trouve impliqué, ainsi que son ami Lécluze, dans l'affaire Gaulard, cet élève trop doué de Fauchard, qui mène une vie des plus dissolues. Pour assouvir ses penchants, le polisson, peut-être un compagnon de ribotte, en vient à détrousser une « fille d'opéra » et finit bien vite au bout d'une corde en place de Grève (Besombes, p.216) (Note 15). Geraudly s'éloigne un peu plus de Marguerite Jacinthe et c'est à cette époque qu'est prononcée leur séparation de corps à l'amiable ; il s'engage à lui servir une pension de 500 livres, qui sera versée très irrégulièrement (CARAN, Y 4727A). Il s'installe alors rue d'Orléans-Saint-Honoré, dans une maison située à l'angle de la rue des Deux Ecus, qu'il sous-loue à Claude Mouton, chirurgien dentiste ordinaire du Roi, principal locataire (Note 16), puis son propriétaire le 8 avril 1751 (CARAN, MC/ET/XXXIII/508). (Fig. 10)

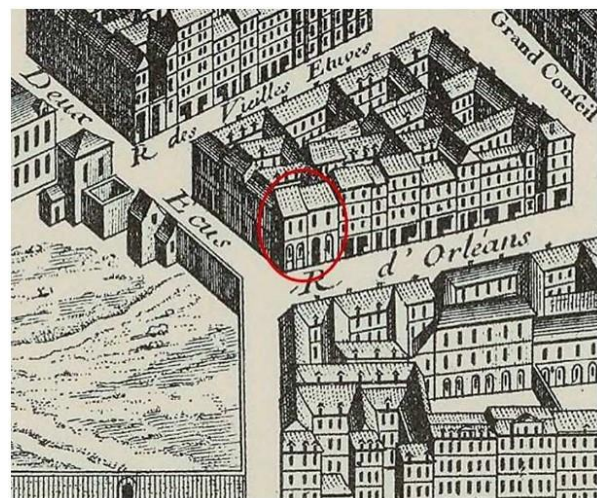


Fig. 10 Logement de Geraudly (plan de Turgot)

Bien que vieillissant, il exerce à cette adresse, suppléé par sa nièce, Suzanne Recoura (Note 17), qu'il forme à la pratique dentaire, espérant sans doute lui voir suivre l'exemple de Mademoiselle Calais.

Propriétaire du droit et privilège de tenir boutique ouverte à Paris et dans ses faubourgs, il le loue à Hilaire Macé, un barbier-perruquier, qu'il assigne le 7 mai 1746 pour défaut

de paiement de son loyer et qui se trouve condamné à lui verser 40 livres d'arriérés (Dagen, notes). Son état de santé se dégrade et il est bientôt dans l'incapacité de gérer ses biens ; aussi, par sentence du Châtelet en date du 25 septembre 1751, se voit-il pourvu d'un curateur en la personne du sieur Mangin, un marchand de bois, demeurant rue d'Orléans-Saint-Honoré. Sa nièce est « nommée par ladite sentence pour avoir soin de lui, demeurant avec ledit sieur son oncle » (CARAN, MC/ET/LX/303).

Le 17 novembre suivant, son curateur fait établir un inventaire de ses biens ; le logement est meublé de façon relativement cossue, comprenant tapisseries, commodes, bureaux, armoires, une bibliothèque peu fournie, des tableaux dont un portrait du Régent, un peu d'argenterie, une paire de pistolets d'arçon, mais surtout « dans un petit cabinet ayant vue sur ladite rue des Deux Ecus, [...] une petite table garnie de son tiroir, garnie de plusieurs petits étaux dont un tenant à la table et plusieurs ustensiles à l'usage de la profession du sr Geraudly, trois scies garnies de leur lame, [...] plusieurs bouteilles, tant grandes que petites, remplies de différentes liqueurs à l'usage de la profession dudit sr Geraudly ». Il ressort enfin qu'il est titulaire de plusieurs contrats de rente pour environ 2.200 livres. Il meurt le 14 octobre 1752 en son domicile de la rue des Deux Ecus ; il est âgé de quatre-vingts ans (Annonces, affiches..., p.656). (Fig. 11)

Fig. 11 Annonces, affiches..., p.656

(656)

rue & Porte S. Honoré, A. S. Roch.

De M. Charles Jean-Baptiste *Berfin de Villers*, Maître des Reçettes, décédé rue de Richelieu. A. S. Eustache.

Du 15. De Claude-Jacquet de *Geraudly*, âgé de 80. ans, ancien Valet de Chambre de S. A. S. Al. ie Duc d'Orléans, Chirurgien Dentiste, décédé rue des deux Ecus. A. S. Eustache.

De Jean-François *Saxeins* Marchand Batteur d'or, décédé rue S. Denis. A. S. Leu S. Gilles.

De Marguerite *Laurent*, femme de... Barbery, l'un des quatre Tailleurs du Roi; décédée à Montmartre. A. S. Pierre, Paroisse du lieu.

Du 16. D'Adrien-Pierre *Olive*, âgé de 71. ans, Maréchal ordinaire de la grande Ecurie du Roi, & de celle de la Reine, décédé rue de l'Echelle. A. S. Roch.

Du 17. De M. Nicolas *Mégret de Sérilly*, Maître des Reçettes Honoraires, Intendant des Finances en Alsace, Conseiller honoraire en la Cour des Aides, décédé rue de Vaugirard. Présenté à S. Sulpice, & transporté à S. André des Arts.

---

**COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERCIALES.**

ACTI ONS du Samedi 14. 1505...1900...1897...10.....

du Lundi...16...1900...1897...10.....

du Mardi...17...1897...10...1895.....

Du 17. Octobre 1752.

Annuités à Coupons,  
Contrats sur l'Hôtel de Ville, 50 pour cent; Especes.  
Quittances de Finances sur les Tailles, 50 pour cent;  
Généralité de Paris, 16. pour cent; Especes.  
Généralité des Provinces, 15. pour cent; Especes.  
Contrats sur la Caisse des Amortissemens, à 1. pour cent; Bén.  
Billets de Finances, 5. pour cent; pour l'Année.  
Billets Marchands, 6. pour cent; pour l'Année.  
Lettres de Change sur Paris, 5. pour cent; pour l'Année.  
Billets de la 1. Lot. R. du 2. Oct. 1747... point de Cours.....

de la 2. Lot. R. du 1. Août 1748... 629.....

Contrats à 3. pour cent, sur les Postes.....

Contrats sur la Compagnie des Indes.....

Billets d'Emprunt de la Comp. des Indes, 5 pour cent:

Octobre..... 530. — Janvier.....

Novembre..... — Février.....

Décembre..... 520. — Mars..... 520.

**C H A N G E S.**

Amsterdam..... 56. 1/2 à 3/4. — Madrid..... 15..... 1.....

Anvers..... 57. 1/2. — Cadix..... 14. 18. 6.....

Londres..... 32. 1/2. — Livourne..... 96. 1/2.....

Hambourg..... 180. 1/2. —

Lion, Paiement de Saints, 1. 1/2. pour cent; Perre.

Le PUBLIC est averti qu'on insère gratuitement les Avis qu'on porte AU BUREAU D'ADRESSE ET DE RENCONTRE, rue Baillet, vis-à-vis de l'Hôtel de la Monnaie.

Avec Privilège du Roi.

L'actif de sa succession s'élève à huit ou neuf mille livres (Note 18).

Quant à sa veuve, ayant perdu « la vue depuis un temps considérable », elle vit depuis 1748 chez l'un de ses neveux, René Jacinthe, dit Monnet, un plumet de la Halle fort honnête mais d'autant plus désargentée que sa pension, versée fort irrégulièrement, cesse de lui parvenir du fait du décès de Geraudly.

Elle s'éteint, à l'âge de soixante-quatorze ans, le 26 mars 1754, chez son neveu Monnet, rue Verderet, paroisse Saint-Eustache (Annonces, affiches..., p.207). (Fig. 12)

Fig. 12 Annonces, affiches..., p.207

(207)

Une autre Personne desireroit trouver à louer pour Piques une petite MAISON de Campagne, meublée, située en belle vue à 1. ou 2. lieues de Paris, où il y eût plus de Jardin que de Bâtimens; & point d'Ecurie ni de Remise. On s'adressera à M. Ferdinand, à l'Hôtel de Rutlie, rue Christine, Fauxbourg S. Germain.

---

**ENTERREMENS.**

Du 24. Mars. De M. Louis de *Cairon*, Baron de Crecy, âgé de 70. ans, décédé rue S. Germain. A. S. Germain-l'Auxerrois. D'Antoine *Malice* M<sup>e</sup>. âgé de 84. ans, décédé rue S. Honoré. A. S. Germain-l'Auxerrois.

Du 25. D'Anne de *Mougeau*, veuve de Ferdinand Floriot, Chirurgien, âgée de 82. ans, décédée rue de la Mortellerie. A. S. Jean-en-Grève.

De Dominique *Bernard*, âgé de 76. ans, décédé rue Pavée. A. S. Paul.

De la nommée *Marin Gilbert*, âgée de 95. ans, décédée rue S. Joseph. A. S. Eustache.

De Marie-Angélique *Martin*, femme de N. Royer, Officier du Roi, décédée rue Pierre-Sarazin. A. S. Séverin.

De Catherine *Galler*, veuve de Jean Levéque, âgée de 109. ans, décédée rue Border. A. S. Frienne-du-Mont.

De Marie-Louise Françoise *Scalberge*, âgée de 71. ans, décédée rue des Orties. A. S. Roch.

De Marie-Catherine *Piffle* veuve de Gilbert le Fevre, Bourgeois de Paris, âgée de 78. ans, décédée rue S. Germain. A. S. Germain-l'Auxerrois.

De Marguerite le *Tellier*, femme de Jaques Loyson, Imprimeur, âgée de 70. ans, décédée rue des Sept-voies. A. S. Etienne-du-Mont.

De Marie *Dobremel*, veuve de Joseph le Blanc, âgée de 74. ans, décédée au vieux Louvre. A. S. Germain-l'Auxerrois.

Du 26. De Marguerite *Jacinthe*, veuve de Jacques Geraudly, Bourgeois de Paris, âgée de 74. ans, décédée rue Verderet. A. S. Eustache.

De Pierre du *Bour*, âgé de 94. ans, décédé rue l'Evêque. A. S. Roch.

De Marie *Cadillac*, fille, âgée de 79. ans, décédée rue de l'Arbre-sec. A. S. Germain-l'Auxerrois.

De Françoise *Guerin*, veuve de Joseph Duhamel, M<sup>e</sup>. âgée de 76. ans, décédée rue S. Honoré. A. S. Germain-l'Auxerrois.

De Marguerite-Geneviève le *Roy*, veuve de M. Jean le Begue, Chirurgien du Roi, âgée de 77. ans, décédée rue d'Enfer. A. S. Sulpice.

D'Elisabeth *Bouhon*, âgée de 78. ans, décédée rue S. Honoré. A. S. Roch.

De M. Louis *Beraud*, Marquis de la Haye, âgé de 76. ans, décédé rue Caillotte. A. S. Sulpice.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque

## Les élèves de Geraudly

Il est très possible que Claude Mouton, né ca 1705, ait été du nombre entre 1725 et 1732, date à laquelle Geraudly prend en apprentissage pour trois ans Madeleine-Françoise Calais ; cela pourrait expliquer qu'il ait logé par la suite son maître vieillissant mais cela reste une hypothèse.

De 1735 à 1740, La jeune femme reste employée chez Geraudly, « à la satisfaction et aux applaudissements universels du public » (B.N.F., fonds Joly de Fleury, 204, 1941 bis, f° 13). D'ailleurs, celui-ci « a donné à [...] son élève le secret d'un élixir pour fortifier & affermir les Dents & faire croître les gencives ; d'un opiat qui nettoie & blanchit les Dents & d'une essence qui apaise & qui guérit sur le champ leur douleur. il a eu soin que les drogues ne fussent pas trop chèrement vendues » (Mémoires pour l'histoire..., p.744). (Fig. 13)



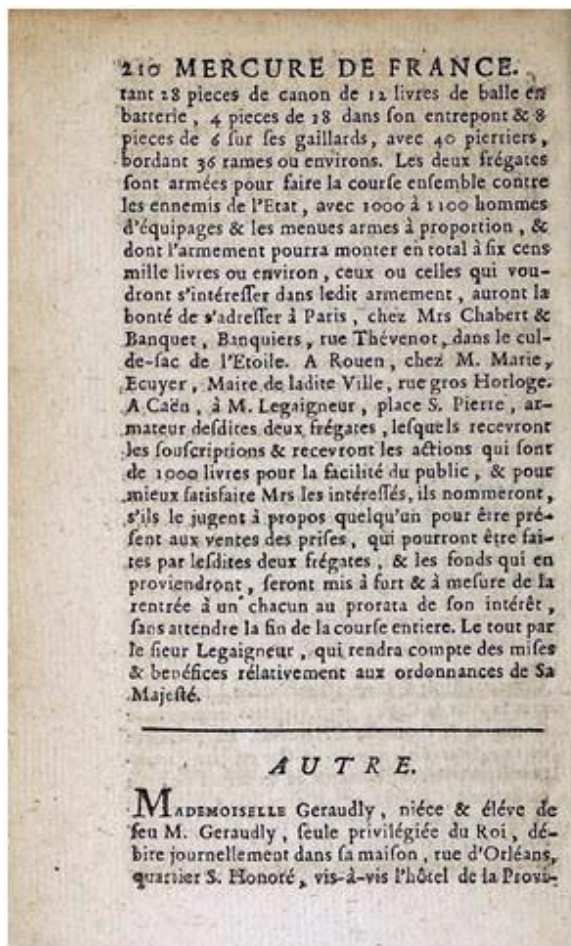


Fig. 13 Mercure de France, p.210-211

Enfin, au moins à partir de 1747, Geraudly forme sa nièce Suzanne Recoura, majeure en 1751, qui travaille avec lui, jusqu'à sa mort, rue d'Orléans-Saint-Honoré (Note 19). Un encart de 1758 fait état de sa qualité de « nièce et élève de feu M. Geraudly, seule privilégiée du Roi, [elle] débite journellement dans sa maison, rue d'Orléans, quartier Saint-Honoré, vis-à-vis l'hôtel de la Providence [sis au 15 de ladite rue], au second sur le derrière :

- 1) un élixir qui fortifie les dents qui branlent & qui fait croître les gencives ;
- 2) un opiat qui nettoie et blanchit les dents ;
- 3) une essence qui apaise et guérit sur le champ les douleurs des dents.

Les prix sont marqués sur chaque bouteille, sur chaque pot & sur chaque boîte » (Mercure de France, p.210-211).

## Conclusion

Geraudly débute son exercice au moment même où la réglementation concernant la chirurgie se met en place. La lenteur avec laquelle la réforme est appliquée ne le pousse guère à faire reconnaître sa capacité par le collège de Saint-Côme. Ainsi que le fait remarquer P. Baron (Actes, SFHAD, 2017, p.6), « ces nouvelles formes de transmission [du savoir] cohabitaient alors avec les anciennes et la passation à se faire par la parole et la démonstration, alors que des livres [sur le sujet] commençaient à être édités ». Bien que n'ayant publié que l'Art de conserver les dents, Geraudly bénéficie

néanmoins en son temps d'une grande notoriété ; sans doute sait-il user de son entourage pour se faire connaître mais sa célébrité tient certainement pour beaucoup au fait que son ouvrage, publié neuf ans après Le chirurgien dentiste de Fauchard, est très accessible au vulgum.

Antoine Portal, membre de l'Académie des Sciences et professeur d'Anatomie au Collège royal, le citera, comme d'ailleurs Fauchard, parmi les auteurs marquants du XVIIIe siècle, dans son Histoire de l'Anatomie et de la Chirurgie (1770) (p.127). Ne sera-ce pas là une reconnaissance posthume méritée de cet auteur et de l'intérêt de son ouvrage ?

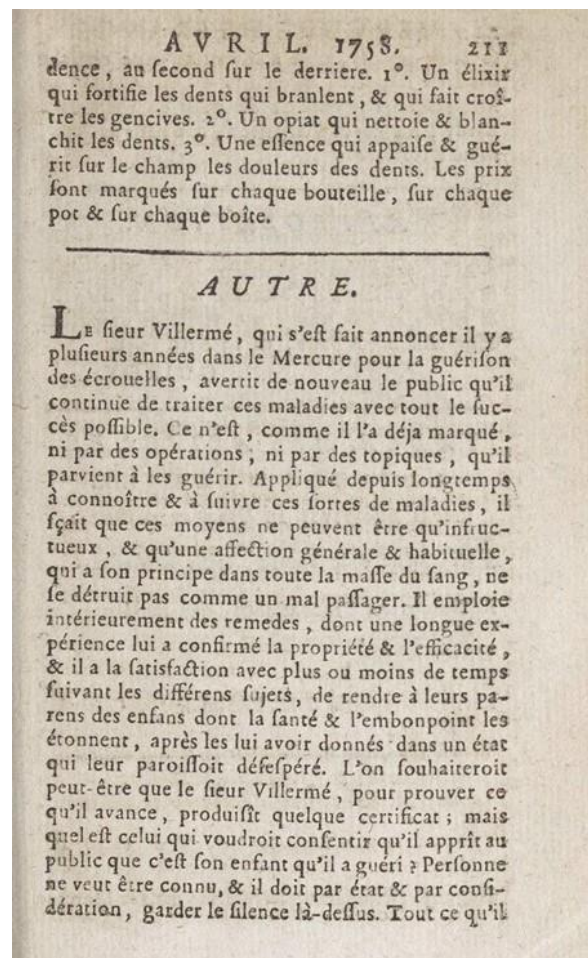


Fig. 13 Mercure de France, p.210-211



Fig. 14 Enseigne de barbier début XIXe s. Musée de la Ferronnerie, Rouen

## Notes

Note 1. Claude Jacquier y est dit âgé de 80 ans lors de son décès en 1752.

Note 2. Toutefois, Chénier Jacquier ne figure pas parmi les commensaux de la Maison de Monsieur dans *L'Etat de la France* entre 1674 et 1698.

Note 3. Dagen, notes. S'il apparaît bien pourvu de cette charge dans *L'Etat de la France* à partir de 1702, il n'est pas prouvé qu'il ait été survivancier de son père, démissionnaire le 19 mai 1700 ; en effet, les offices commensaux ne sont pas héréditaires et, aux fins d'obtenir la survivance, le postulant doit obtenir du prince une autorisation qui n'a pas été retrouvée. Il ne sera néanmoins jamais titulaire de celle d'opérateur pour les dents du duc d'Orléans.

Note 4. La formule est trompeuse ; Geraudly n'est pas titulaire d'une charge dans la Maison du Roi.

Note 5. Le Mal de langue est une affection caractérisée par l'apparition de pustules sur ses deux faces, ayant tendance à s'étendre à la cavité buccale et au tube digestif ; ces lésions s'ulcèrent par la suite et aboutissent à la nécrose de parties de la langue, la mort survenant par œdème laryngo-pharyngé.

Note 6. C. Biet a réalisé une préparation publique de thériaque en 1706 ; il est apothicaire du Roi de 1707 à 1723.

Note 7. L'intéressé est chirurgien-major de la compagnie de Charost des Gardes du corps.

Note 8. Le traitement est abandonné durant une trentaine d'années mais sa célébrité restera telle qu'il sera repris en 1742, lors d'une nouvelle épidémie de peste bovine. Vicq d'Azyr, en tant que commissaire général aux épidémies, le fera abandonner en 1776 (Vallat, p.259).

Note 9. Cette précaution n'était pas inutile, des contrefaçons de ce genre de préparation étant fréquemment proposées par des charlatans sur les foires.

Note 10. Les valets de chambre du duc d'Orléans bénéficient de la noblesse viagère et jouissent de l'exemption de la taille, du ban et de l'arrière-ban et du droit de franc-fief, ils peuvent prendre la qualité d'écuier tant qu'ils sont en charge, ce qui n'est plus le cas alors de Geraudly.

Note 11. Il s'agit d'un bail que Geraudly a consenti le 31 octobre 1734, à un laboureur, du nom de Le Fauchoux auquel il loue 6 arpents 37 perches de terres labourables et prés, ainsi qu'un arpent de friche sis sur le terroir de Romainville (étude Gervais, Paris). Le preneur étant mort, le bail est dénoncé et les consorts Le Fauchoux doivent acquitter les loyers échus non versés (acte du 2 novembre 1736).

Note 12. En juillet 1737, la loge Coustos-Villeroy est inquiétée ; ses registres sont confisqués. Elle poursuit néanmoins ses travaux jusqu'en novembre suivant (Le Bihan, p.404).

Note 13. Il s'agit d'un aventurier, ancien palefrenier des écuries impériales, du nom d'Ernst Bühren, qui est devenu le favori de la tsarine Anna. Cette dernière a mis la main sur le duché de Courlande et en a investi Bühren-

Biron. Ce dernier ne prise guère Narychkine, qui est du dernier bien avec la princesse Elisabeth.

Note 14. Après son retour de Russie, par acte du 17 mars 1739, Geraudly vend, pour 24.000 livres, une maison avec dépendances à Romainville à Pierre Rachon, un bourgeois de Paris, auquel il donne quittance le 28 novembre suivant (CARAN, MC/ET/LX/303).

Note 15. Pierre-Nicolas Gaulard est le neveu de Pierre Gaulard le Jeune, qui usurpe l'identité de Geraudly en 1701 (Baron et Henry, p.26-27).

Note 16. Le 8 avril 1751, Mouton achète la maison en même temps que l'hôtel d'Orléans qui lui fait pratiquement face (CARAN, MC/ET/XXXIII/508).

Note 17. Fille de sa sœur Jeanne, mariée à un sieur Recoura (Dagen, notes).

Note 18. Elle révèle qu'il possédait des terres à Bagnolet et à Noisy-le-Sec et qu'il doit un terme de loyer à la veuve Mouton.

Note 19. D'après les statuts de 1699 (art. CXXXVIII), les chirurgiens des Maisons royales ou princières ont le droit de faire pratiquer la chirurgie par « tels garçons que bon leur semblera » (Guyot, p.567). Aussi Suzanne Recoura travaille-t-elle manifestement sous la responsabilité de son oncle, sans être passée par Saint-Côme. Après sa disparition, elle cesse sans doute d'exercer à la suite de l'arrêt du parlement de Paris interdisant la pratique chirurgicale aux femmes (1755) et obtient un brevet pour écouler les produits qu'elle fabrique selon les recettes du défunt. D'ailleurs, le 28 juillet 1761, elle ne fait pas état d'une pratique dentaire quand elle sollicite du lieutenant général civil et criminel de la prévôté de l'Hôtel (en charge des problèmes des privilégiés) l'application du brevet que Senac, Premier médecin du Roi, lui a accordé le 29 juillet de l'année précédente, et lui permettant « de composer, vendre et distribuer un élixir, opiat et essence pour les dents » (Dagen, notes).

## Manuscrits

Arch. Dép. Meurthe-et-Moselle, B 1632, 14

BIUSanté, Dagen Georges, notes

B.N.F., fonds Joly de Fleury, 184, f° 32-46

B.N.F., fonds Joly de Fleury, 204, 1941 bis, f° 13

B.N.F., fonds Joly de Fleury, f° 129-136

CARAN, G7 1667, f° 10, f° 31, f° 53, f° 62, f° 140, f° 142

CARAN, MC/ET/XXXIII/508

CARAN, MC/ET/XLIX/422, f° 146

CARAN, MC/ET/LX/261

CARAN, MC/ET/LX/303

CARAN, O/1/44, f° 124

CARAN, O/1/65, f° 174

CARAN, Y 4727A

## Bibliographie

*Annonces, affiches et avis divers*, 82e feuille périodique, 19 octobre 1752, p.656.

- Annonces, affiches et avis divers*, 26e feuille périodique, 1er avril 1754, p.207.
- BARON Pierre, « L'Odontologie, du savoir-faire à la science, de l'Antiquité au XIXe siècle », *Actes, SFHAD*, 2017, 22, p.6.
- BARON Pierre et HENRY Gilles, « Les Gaulard : parmi les premiers experts pour les dents », *Actes, SFHAD*, 2012, 17, p.26-27.
- BESOMBES André, « La triste fin de Pierre-Nicolas Gaulard (1713-1740), élève-associé de Fauchard », *Histoire des sciences médicales*, 1980, 14, 2, p.216.
- BUNON Robert, *Essay sur les Maladies des Dents, où l'on Propose les Moyens de leur Procurer une Bonne Conformation dès la Plus Tendre Enfance & d'en Assurer la Conservation Pendant tout le Cours de la Vie*, Paris, J. Bullot, 1746, vol.2, p.61.
- DAGEN Georges, *Documents pour servir à l'Histoire de l'Art Dentaire en France, principalement à Paris*, Paris, la Semaine Dentaire, Paris, La Semaine Dentaire, s.d. [1926], p.373.
- DAGEN Georges, « Répression de l'exercice illégal de l'art dentaire sous l'ancien régime », *L'Information dentaire*, Paris, SNMPD, 1955, p.1725.
- DAGEN Georges et BESOMBES André, *Pierre Fauchard, père de l'art dentaire moderne (1678-1761), et ses contemporains*, Soc. Pub Médic. Dent., 1961, p.87
- DA VINHA Mathieu, *Les valets de chambre de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004, p.50-51.
- DE BOISLISLE Arthur-Michel et De BROTONNE Pierre, *Correspondance des Contrôleurs généraux des Finances avec les Intendants de province*, Paris, Imprimerie Nationale, 1897, T.III (1708-1715), p.549, 552, 596.
- DE LUYNES Charles-Philippe, duc, *Mémoires sur la cour de Louis XV*, Paris, Firmin-Didot, 1860, T.II, août 1738, p.207-208.
- GUYOT Joseph-Nicolas, *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges*, Paris, Visse, 1786, T.I, p.567.
- JACQUIER DE GERAULDY Claude, *L'art de conserver les dents, ouvrage utile & nécessaire, non seulement aux jeunes Gens qui se destinent à la Profession de Dentiste, mais encore à toutes les personnes qui veulent avoir les Dents belles et nettes*, Paris, P.G. Le Mercier, 1737.
- JORDAN Claude, *Suite de la clef ou Journal historique sur les matières du tems*, Paris, Ganneau, 1737, T. XXXI, p.271.
- Journal des Sçavans*, Amsterdam, Jansons, septembre 1737, T.CXIII, p.79-94.
- LE BIHAN Alain, « Aux origines de la Franc-maçonnerie française », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, 1967, 2, p.404.
- L'état de la France*, Paris, L. Trabouillet, 1702, T.II, p.123.
- Mémoires pour l'histoire des Sciences et des Beaux-Arts*, Paris, Chaubert, avril 1737, p.744.
- Mercur de France*, Paris, avril 1758, vol.2, p.210-211.
- PORTAL Antoine, *Histoire de l'Anatomie et de la Chirurgie, contenant l'origine et les progrès de ces sciences*, Paris, P.F. Didot le jeune, 1770, T.V, p.127.
- VALLAT François, *Les bœufs malades de la peste*, Rennes, P.U.R., 2009, p.259.

Geraudly, un uomo del suo tempo Contemporaneo di Pierre Fauchard, Claude Jacquier, meglio noto come Geraudly, nacque intorno al 1675 da un barbiere del duca d'Orléans, dal quale apprese i rudimenti della pratica chirurgica, le professioni di chirurgo-jur e barbiere essendosi poi fuse (ottobre 1655 - novembre 1691). Sembra abbia esercitato per un certo periodo l'attività ambulante, vendendo oppiacei e prodotti vari, quando il regio editto del 1699 istituì un controllo sulla capacità professionale degli operatori per i denti. Ottenne quindi un brevetto regio che gli consentì di continuare la sua attività, la sua vita durante e su tutta l'estensione del regno, Parigi inclusa, e di evitarne ogni prosecuzione (31 marzo 1700). Poco dopo, sposa Marguerite Jacinthe, che gli diede diversi figli, purtroppo scomparsi nella loro prima giovinezza; si separò dai beni, poi dai corpi abbastanza rapidamente. Portato a Versailles, curò il duca di Berry, nipote di Luigi XIV, poi nel 1718 divenne il dentista del Reggente e della sua famiglia, assumendo anche la carica paterna di valet de chambre. Nel 1737 pubblicò *L'Art de conserver les dents*, un'opera semplicistica che tuttavia riscosse un grande successo. Come il suo maestro, condusse una vita dissoluta. Claude Mouton, senza dubbio uno dei suoi allievi, finì per sostituirlo nella sua carica il 10 aprile 1752; esaurito a causa delle sue insufficienze, Geraudly morì nella sua casa il 14 ottobre successivo.

Commenté [VB1]: Ho preferito: operatori per i denti (evidenziandolo in corsivo) Commenté [VB2]: Ho preferito non tradurre (in italiano sarebbe corretto solo "chirurgo" 29 Geraudly, un hombre de su tiempo Contemporáneo de Pierre Fauchard, Claude Jacquier, más conocido como Geraudly, nació hacia 1675 hijo de un barbero del duque de Orleans, del que tuvo que aprender los fundamentos de la práctica quirúrgica, ya que las profesiones de cirujano-sangrador y barbero estaban fusionadas en aquella época (octubre de 1655 - noviembre de 1691). Parece que ejerció durante un tiempo como ambulante, vendiendo opiáceos y diversos productos, cuando el edicto real de 1699 estableció la necesidad de controlar la capacidad profesional de todos aquellos que se dedicaban a tratar los dientes, él obtuvo una patente real que le permitía continuar su actividad, de por vida y en todo el reino, incluido París, y evitar cualquier persecución (31 de marzo de 1700). Poco después se casó con Marguerite Jacinthe, que le dio varios hijos desaparecidos en su primera juventud; se separó de ellos con bastante rapidez. Presentado en Versailles, trató al duque de Berry, nieto de Luis XIV, y en 1718 se convirtió en el dentista del Regente y su familia, asumiendo también el cargo de valet de chambre de su padre. En 1737 publicó el *Art de conserver les dents*, una obra simplista que, sin embargo, tuvo un gran éxito. Al igual que su señor, llevó una vida disoluta. Claude Mouton, uno de sus alumnos acabó sustituyéndole en su puesto el 10 de abril de 1752; agotado por sus fracasos, Geraudly murió en su casa el 14 de octubre de 1752.